

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Avez-vous des Français ? R. Pas dans cette énumération ; mais nous avons quelques Français et Belges inscrits à Québec et à Halifax.

Par M. Watson :

Q. Pendant que nous sommes sur cette question, quels sont les meilleurs immigrants qui viennent du continent, d'après les témoignages que vous avez ? R. Parmi les immigrants étrangers les Allemands, les Scandinaves et les Islandais sont au nombre des meilleurs, c'est-à-dire de ceux qui sont le plus propres à la colonisation.

Q. Que dites-vous des *Crofters* ? R. Je n'appelle pas les *Crofters* des immigrants étrangers.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. J'aimerais à savoir sur quoi se base M. Lowe pour dire qu'une classe de citoyens est meilleure qu'une autre ? R. J'ai compris que la question qu'on m'a posée avait trait aux immigrants du continent ou étrangers, et qu'on me demandait lesquels, à mon avis, faisaient les meilleurs colons. Je n'ai pas fait de comparaison entre les *Crofters* et les immigrants étrangers. Ma réponse comportait tout simplement que les habitants du nord de l'Europe étaient les colons les plus tenaces et ceux qui réussirent le mieux parmi les immigrants modernes en Canada, et particulièrement au Nord-Ouest du Canada. Relativement à la question des *Crofters*, je dirai que la colonie formée par ces immigrants et qui a été aidée par des avances de Lady Gordon Cathcart, réussit en somme très bien.

Par le Président :

Q. Si j'ai compris, vous n'avez pas dit que les Islandais et les Scandinaves valaient mieux que les Anglais ? R. Pas du tout. Je n'ai parlé que des immigrants qui venaient de l'Europe continentale.

Par M. Livingstone :

Q. Vous deviez nous donner le nombre d'immigrants français ? R. Ils ne sont pas nombreux. Dans le cours de l'année, le nombre inscrit à Québec a été de 147, et à Halifax de 240. Il peut en être venu par New-York et Boston, par les ligne françaises directes.

Q. J'ai compris que vous disiez qu'il y avait un agent général à Paris ? R. Oui ; M. Fabre qui est, ainsi que je l'ai dit, agent général exerçant certaines fonctions à l'égard de l'immigration, mais il est sous la direction du secrétaire d'Etat. Il ne tombe pas immédiatement sous le contrôle du ministre de l'agriculture, quoiqu'il soit chargé, comme je viens de le dire, de promouvoir les intérêts de l'immigration.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Il est payé à même le crédit accordé à l'immigration ? R. Non ; ses appointements sont payés à même un crédit spécial voté par le parlement.

Par M. Baker :

Q. Les \$313,000 n'embrassent donc pas réellement tous les traitements donnés pour l'immigration ; car on doit ajouter à cette somme une certaine partie des appointements du Haut Commissaire et de ceux du monsieur qui fait les fonctions d'agent en France ? R. En réponse à cela, je dirai que les fonds dédiés à l'immigration servent plus à l'agence générale ou commerciale que le service de l'immigration n'emprunte des crédits accordés pour les services qui comprennent le commerce et peut-être autres choses.

Par M. Trow :

Q. Quel succès ont obtenu les travaux de M. Fabre à Paris ? R. Je ne puis parler de son agence générale, mais il n'y a jamais eu une immigration française très nombreuse, c'est-à-dire, depuis bien des années. L'immigration n'est, toutefois, qu'une partie des fonctions de M. Fabre. Il est agent général en France, et le secrétaire d'Etat pourrait donner au comité des informations sur les devoirs qu'il remplit, autres que ceux qui ont rapport à l'immigration.

Par M. Wilson (Elgin) :

Q. Vous avez dit, je crois, qu'aucun item des dépenses de M. Fabre n'était payé à même le fonds de l'immigration ? R. Oui ; aucuns frais ne sont payés à même ce crédit.